

VILLE DURABLE

Le référentiel du « Bien Construire » présenté aux acteurs de l'habitat

Co-construit avec l'ensemble des acteurs de l'habitat du bassin annécien, le référentiel du « Bien Construire » a été présenté ce jour aux bailleurs, promoteurs, architectes, paysagistes et urbanistes. Ils auront ensuite jusqu'au 11 janvier 2022 pour faire part à la Ville d'Annecy de leurs derniers retours suite aux ateliers menés sur l'aménagement, la programmation et la construction.

Une réponse aux défis écologiques, sociaux, démocratiques et économiques

La Ville d'Annecy travaille depuis plusieurs mois avec l'ensemble des partenaires incontournables de l'habitat pour établir un référentiel guidant la construction et l'aménagement urbain du territoire.

« *Pour répondre aux enjeux écologiques, sociaux, démocratiques et économiques, notre action dans la gestion de nos politiques publiques doit être à la fois **immédiate** et **inscrite dans le temps**.*

*Le référentiel du « Bien Construire » énonce, pour la première fois, **une vision et une ligne directrice à l'aménagement urbain d'Annecy**.*

***Méthodique**, il permet de maîtriser chaque étape de la construction, de l'émergence du projet à sa réalisation.*

***Global et transversal**, il intègre les enjeux de mobilité pour une ville plus apaisée, et les enjeux sociétaux avec des logements abordables, accessibles à tous les revenus.*

***Responsable**, il veille à la performance énergétique du bâti et vise à préserver la nature en ville, pour créer des espaces de respiration.*

*Il fait enfin de la **concertation citoyenne**, un moment incontournable dans l'élaboration des projets de construction.*

*Nous nous félicitons de la **méthode partenariale** avec laquelle il a été conçu, nous permettant d'aboutir ensemble à un document commun qui, aujourd'hui, de porte nos valeurs en matière d'habitat et d'objectifs de durabilité, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et œuvrer à limiter le réchauffement climatique entre 1,5° et 2°.* »

François Astorg, maire d'Annecy et Nora Segaud-Labidi, maire-adjointe en charge de l'aménagement durable et de l'habitat

30 fiches thématiques pour guider l'aménagement urbain

Le référentiel du « Bien Construire » repose sur un recueil de fiches thématiques, divisé entre une mise en perspective des enjeux liés à chacun des trois thèmes et un ensemble de prescriptions ou d'objectifs à atteindre.

1/ Aménager :

- Mieux connaître les projets urbains dans leur environnement
- Éviter la transformation des sols naturels par des opérations d'aménagement et d'urbanisme
- Développer et réorganiser la végétalisation de la Ville (ex. aménager des zones d'ombres et de fraîcheur)

2/ Programmer

- Créer une ville où tous les services essentiels (commerces, loisirs...) sont situés à 15 minutes à pied ou à vélo
- Diversifier les formes d'habitat et les rendre financièrement accessibles
- Intégrer les habitants et les riverains dans la réalisation des projets

3/ Construire

- Encourager les chantiers peu impactant
- Favoriser la ventilation et l'éclairage naturels
- Limiter les consommations des logements et développer les énergies renouvelables
- Préserver l'eau potable et valoriser l'eau de pluie

Favoriser la sobriété et la proximité pour une ville durable

Tout au long du référentiel, les notions de sobriété et de proximité guident et orientent les acteurs de l'habitat vers des constructions en phase avec l'ambition des élus en matière de ville durable. En plus de la sobriété énergétique, il s'agit de faire mieux avec moins, d'intégrer dès le départ les enjeux de mobilité, de confort intérieur, de santé publique, pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants. La notion de « ville du quart d'heure » est au cœur du référentiel, pour que les fonctions sociales essentielles – se loger, travailler, accéder aux soins, s'approvisionner, apprendre et s'épanouir – soient permises dans un rayon d'un quart d'heure autour de chez soi, limitant ainsi les déplacements et l'impact sur l'environnement.

6 étapes pour élaborer et concevoir un projet de construction :

1. Dépôt du dossier
2. Pré-analyse du dossier par les services de la Ville
3. Atelier avec les élus, les architectes conseils et techniciens de la ville pour mettre en place une vision commune du projet
4. Atelier ouvert avec le porteur du projet pour échanger sur les intentions, les ambitions et les évolutions attendues
5. Présentation du projet et information aux riverains et/ou aux habitants
6. Dépôt du permis de construire

// CONTACT PRESSE VILLE D'ANNECY: Anouck Duchosal, attachée de presse //
// 07 64 82 20 03 anouckduchosal.pro.annecy@gmail.com //